



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 1 / 0 2 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 1 / 0 2 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7616

1 Intitulé du projet

Réalisation du site de remisage des bus HELYCE + à SAINT-NAZAIRE pour le compte de la CARENE

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CARENE

Raison sociale

Communauté d'Agglo de la Région Nazairienne et de l'estuaire

N° SIRET

2 4 4 4 0 0 6 4 4 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

Communauté d'Agglomération

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

SAMZUN

Prénom(s)

David

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. b)	Dépôt de véhicules (63 bus) : rubrique 41 concernée au seuil "cas par cas"

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La CARENE envisage l'aménagement d'un ancien site industriel pour le remisage des bus électriques de la STRAN, non loin d'un dépôt existant (à moins de 150 m).

Le projet consiste en l'aménagement :

- D'un bâtiment de confinement (94 m²)
- D'un local technique machine à laver (25 m²)
- D'une piste de lavage couverte (245 m²) // lavage extérieur mécanisé des bus
- D'un local pour gardien (10 m²)
- D'une sous-station (poste HTA et centrale photovoltaïque) (56 m²)
- D'une plateforme en enrobé pour le remisage des bus
- D'un mur coupe-feu en limite de tiers.

Le projet prévoit aussi l'aménagement d'accès (principal, secours), d'une entrée piétonne et d'une réserve incendie. Des aménagements paysagers seront également réalisés en lien avec les ambiances paysagères des zones riveraines.

Des ombrières photovoltaïques seront installées sur deux rangées de remisage des bus. La surface couverte par les panneaux est de 4.409 m² avec une hauteur maximale de 6.97 m.

Le projet prévoit la démolition d'un poste HTA.

La notice explicative en annexe présente plus de détails sur la nature du projet.

4.2 Objectifs du projet

A partir de 2025, le réseau de bus exploité par la Stran va s'agrandir à Saint-Nazaire et dans son agglomération avec pour objectif une amélioration de la desserte et une fréquence accrue. Trois nouvelles lignes Helyce vont ainsi être mises en service sur des voiries existantes avec le choix de bus électriques dans une démarche de transition écologique comme souhaité par le projet de territoire de la CARENE.

Pour accueillir les nouveaux bus, il est nécessaire de créer un nouveau site de remisage pouvant accueillir 63 nouveaux véhicules.

Les fonctions d'exploitation du réseau (prise de poste des chauffeurs et poste de régulation) et de maintenance des véhicules sont en revanche maintenues sur le dépôt existant, situé boulevard de l'Europe à environ 150 mètres, qui fera l'objet d'un réaménagement ultérieur (2025-2027).

Le projet de nouveau remisage s'inscrit dans le cadre du projet urbain d'aménagement du centre-ville et de mutation du secteur industriel-portuaire, puisque le site s'implante sur une friche industrielle, suite au démantèlement en 2015-2019 d'un centre de stockage d'hydrocarbures puis d'huiles, et intégrera des aménagements paysagers sur la frange de la rue Henri Gautier en particulier.

Le projet intègre également des ombrières photovoltaïques au dessus des places de remisage des bus, avec la mise d'un projet d'autoconsommation collective à l'échelle des bâtiments publics ou assimilés situés à proximité.

Le projet s'inscrit à proximité du dépôt de bus existant qui fera l'objet d'un réaménagement ultérieur (2025-2027) pour améliorer les fonctions existantes d'exploitation du réseau (prise de poste des chauffeurs et poste de régulation) et de maintenance des véhicules, qui doivent augmenter leur capacité au regard de la nouvelle flotte de véhicules électriques. Ce réaménagement prévoit la construction d'un nouveau bâtiment tertiaire d'environ 1.100 m² SP dédié à la fonction exploitation et une extension d'environ 1.900 m² de l'atelier de maintenance existant. Ces constructions s'implantent sur des emprises de parkings, ce qui ne modifie pas l'état existant du site en matière d'artificialisation. Il est en revanche prévue l'introduction de plusieurs espaces de pleine terre sur le site qui en est totalement dépourvu aujourd'hui.

Les échanges entre le dépôt existant et le nouveau site de remisage distant de 150 m seront de deux natures :

- Flux piétons lors des départs et fins de journées des 60 conducteurs de bus, via les trottoirs existants boulevard de l'Europe et rue Henri Gautier.
- Flux ponctuels de bus vers l'atelier de maintenance selon les besoins d'entretien et de réparation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux envisagés vont porter sur :

- les travaux préparatoires (dégagement des emprises),
- les travaux de terrassement et de dépollution (évacuation des matériaux),
- la construction de la voirie (accès, voie de circulation),
- la mise en place de l'ensemble des réseaux (secs, humides),
- les aménagements paysagers,
- la construction des bâtiments,
- l'installation de la machine à laver,
- l'implantation d'une clôture, d'un mur coupe-feu,
- l'installation des ombrières.

Le début des travaux est envisagé en juillet 2024.

Le site de remisage est prévu pour être opérationnel en 2025.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois les travaux achevés, le site de remisage accueillera 63 bus :

- 45 véhicules articulés de 18 m avec un stationnement traversant et en épis.
- 10 véhicules de 12 m qui pourront se stationner en rangement bataille arrière,
- 8 véhicules de 12 m qui pourront se stationner en marche avant aux extrémités des épis.

L'accès principal au site se fera depuis la rue Henri Gautier. Celui-ci se situe à environ 150m du dépôt actuel de la STRAN.

L'accès principal de 15m de large comprendra une voie d'entrée et une voie de sortie. La voie d'entrée permettra de mettre en attente un véhicule de livraison ou un bus.

Un portail coulissant permettra de fermer le site en dehors des horaires de travail.

Des barrières levantes permettront de gérer les flux en phase exploitation.

L'accès secondaire (secours) est positionné sur la rue de la Ville Halluard. Un portail type battant est envisagé.

Un contrôle d'accès sera assuré ainsi que la mise en place de vidéo-surveillance à l'accès principal et à l'accès secondaire.

Un accès piéton est prévu au droit de l'accès principal, celui-ci étant équipé d'un portique avec contrôle d'accès.

Le bâtiment du gardien, le local ménage et la machine à laver les bus seront desservis par le réseau d'eaux usées.

Les eaux de ruissellement seront dirigées vers un réseau de grilles avaloirs pour rejoindre des buses de rétention.

Elles transiteront vers un décanteur (avec vanne) et un ouvrage de régulation avant rejet au réseau public.

Les eaux pluviales de toiture seront collectées et acheminées vers une cuve de rétention afin d'être réutilisées dans le process de la machine à laver des bus.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration au titre des ICPE pour la rubrique 29.25 : Ateliers de charge d'accumulateurs électriques, étant donné la présence d'installations de charge d'au moins 10 véhicules électriques de transport en commun de catégorie M2 ou M3.

Un permis de construire, intégrant une attestation ATTES-ALUR, sera déposé. Le dossier de PC inclut également un volet sur le PPRL (risques inondation et submersion).

Notons enfin que toute procédure au titre de la loi sur l'eau a été écartée (se référer à la notice explicative pour l'analyse des rubriques potentiellement concernées).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du projet	18 482 m ²
Sous-station poste HTA (surface plancher)	70 m ²
Machine à laver (surface plancher)	24 m ²
Local ménage (surface plancher)	17,5 m ²
Local gardien (surface plancher)	37,5 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche ZNIEFF est située à 0,8 km au nord-ouest . ZNIEFF de type II « Marais de Grande Brière, de Donges et du Brivet » La ZNIEFF de type I « Vasière de Méan » est distante de 1,4 km à l’est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Nazaire est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional de Brière est distant de 1,8 km. Il n’existe pas d’autres espaces naturels de ce type dans un rayon de 5km autour du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Montoir-de-Bretagne. Parmi les voies encadrant le site du projet, seule la rue Henri Gautier fait l'objet d'un classement sonore (catégorie 4).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du site pendant des dizaines d'années, puis les remaniements et remblaiements réalisés récemment dans le cadre de sa réhabilitation lui confèrent un caractère anthropique très marqué, excluant l'application stricte des arrêtés de juin 2008 et octobre 2009 déterminant le classement des zones humides. Ainsi, malgré la présence ponctuelle de végétation caractéristique de zones humides sur une surface d'environ 420 m ² , on considérera qu'aucune zone humide au sens réglementaire n'est recensée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Presqu'île Guérandaise – Saint-Nazaire). Le site n'est concerné par aucun PPRT. Se reporter à la notice explicative jointe au formulaire.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL approuvé le 13 juillet 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette correspond à un ancien site industriel (stockage de produits pétroliers). Le site est concerné par un SIS. A l'issue des travaux de dépollution (évacuation d'une partie des terres en biocentre et traitement in situ des terres impactées restantes), une présence de produits résiduels en hydrocarbures (HCT) est encore détectée dans les sols. Se reporter à la notice explicative jointe au formulaire.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche site Natura 2000 est localisé à 0,8 km au nord-ouest : ZPS "Grande Brière, Marais de Donges et du Brivet" (Directive oiseaux).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seuls le local du gardien, la machine à laver les bus et la réserve incendie (120 m ³) seront desservis par le réseau d'eau potable. Le système de recyclage prévu sur la machine à laver permet un recyclage de 80% minimum de l'eau utilisée pour le lavage. Une aire d'égouttage de 20m est prévue afin d'améliorer le taux de recyclage (250 litres au maximum requis pour le lavage d'un bus de 18m). La consommation maximale est estimée à 12,60 m ³ /j. Il n'y aura aucun prélèvement dans la nappe souterraine.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux (dont de dépollution) ne concerneront que les couches superficielles du sol (remblais). Les masses d'eau souterraines ne seront pas atteintes. Les profondeurs de terrassement s'échelonnent entre 0.5 m (chemin piéton, espace vert) et 3 m (cuve et buse de rétention).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site étant pollué, les déblais seront évacués en filière adaptée (ISDI, Biocentre). Le volume total à gérer est de 18 590 m ³ . Effectué pour l'essentiel au niveau du terrain actuel, l'aménagement du site ne nécessite pas de travaux de terrassement importants compte tenu des contraintes liées aux remblais (zone inondable). Se reporter à la notice explicative jointe au formulaire.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les structures (plateforme de remisage, voies, cheminement piéton) et leurs revêtements nécessiteront l'apport de matériaux extérieurs (grave non traitée, matériaux bitumineux). Des matériaux seront nécessaires pour le recouvrement des sols après dépollution.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des apports de terre végétale seront nécessaires pour les espaces verts et les plantations.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé aux réseaux publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Les besoins en eau potable seront limités et la machine à laver les bus fonctionnera en circuit fermé.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les enjeux écologiques mis en évidence lors du diagnostic écologique réalisé sur le site sont la présence d'espèces exotiques envahissantes et d'un individu de Lézard des murailles. En conséquence, un plan de gestion des espèces exotiques envahissantes est prévu et une mesure d'accompagnement est prévue pour le Lézard des murailles. Ces éléments sont détaillés dans la notice explicative jointe au formulaire.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet compte tenu de sa nature et de son positionnement par rapport aux sites Natura 2000 n'aura pas d'incidence sur les habitats qui ont justifié leur classement et ne remet pas en question la conservation des espèces inscrites au FSD. Il n'existe par ailleurs aucun corridor écologique entre les terrains du projet et les sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une friche industrielle et en zone urbaine au Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation à risque technologique n'est présente sur le secteur. Le site va accueillir des infrastructures de recharge électrique de bus soumis à déclaration ICPE rubrique 2925.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par le risque submersion marine et se situe en zone réglementaire soumise à l'aléa de submersion marine (zone rouge en aléa très fort et fort et en zone bleue en aléa modéré ou faible). Le projet tient compte des contraintes d'inondation et respecte les prescriptions relatives à l'aléa inondation (Xynthia + 20 cm et + 60 cm). Déblais/remblais < 400m3. En cas d'alerte inondation, une solution de repli sera mise en oeuvre par la CARENE. Se reporter à la notice explicative jointe au formulaire.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les composantes du projet (remisage, lavage de bus, ombrières photovoltaïques) n'engendrent pas de risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'analyse des risques sanitaires a mis en évidence la compatibilité du milieu avec le projet envisagé, incluant une phase de dépollution menée avant les travaux conformément au plan de gestion établi.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase de travaux, des déplacements seront induits par les camions et les véhicules de chantier. En phase d'exploitation, le trafic associé au projet est de 63 rotations de bus par jour. Les circulations des bus s'effectueront en dehors des heures de pointe du matin et du soir.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation des bus va engendrer des émergences sonores mais à un niveau bien inférieur à des bus à moteurs thermiques. Une étude acoustique est prévue pour qualifier l'impact sonore de la machine à laver (dont le bruit maximal est inférieur à 70 dB).	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La motorisation électrique des bus n'engendre aucune odeur (pas d'émissions de gaz).	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations seront produites par le déplacement des bus sans dommage pour les habitants riverains (distance, vitesse limitée).	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de remisage sera équipé d'un éclairage indispensable à son bon fonctionnement et à la sécurité des chauffeurs de bus. Les nouveaux aménagements veilleront à intégrer des dispositifs de réduction de la pollution lumineuse.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur se caractérise par une forte pollution lumineuse aux abords, résultant de nombreux projecteurs mal orientés.	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les bus remisés seront des véhicules électriques. Tous les équipements implantés sur le site fonctionneront à l'électricité, notamment la machine à laver, le principal poste de consommation. En proposant aux usagers une alternative crédible à la voiture, le projet HELYCE+ participe à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement seront dirigées vers des buses de rétention. Elles transiteront par un décanteur équipé d'une vanne d'arrêt en cas d'incendie. Les eaux de la machine à laver seront en grande partie recyclées.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de pluie seront envoyées au réseau public existant. La part des eaux non recyclées de la machine à laver sera envoyée au réseau public d'eaux usées (après passage dans un déboureur).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents produits seront les eaux usées au niveau des locaux de gardiennage et de ménage et au niveau de la machine à laver. Les eaux usées iront rejoindre le réseau existant rue Henri Gautier.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'exception des déchets de type ménagers produits par le gardien, le site de remisage ne sera pas à l'origine de la production de déchets. Les boues issus des décanteurs seront évacuées hors site vers une filière de traitement adaptée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé en dehors de tout périmètre de protection au titre des sites ou des monuments historiques. Une ZPPA recouvre les terrains du projet. Le projet a fait l'objet d'une consultation auprès du service régional de l'archéologie (DRAC) et ne fera pas l'objet d'un diagnostic archéologique préventif. Compte tenu de sa localisation en zone inondable, la probabilité de découverte de vestiges archéologiques est très faible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne faisant l'objet d'aucun usage (ancien site industriel), le projet n'engendre pas de modifications sur les activités humaines et l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune autre évaluation des incidences sur l'environnement au titre d'une autre législation n'a été réalisée.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Se reporter à la "Notice explicative", jointe au présent formulaire de demande d'examen au cas par cas. Les mesures présentées concernent le risque de submersion marine, la gestion des eaux pluviales, la pollution des sols et la biodiversité.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant que le projet :

- tient compte des dispositions du PPRL en matière de constructibilité et de prévention des risques inondation et submersion,
 - est précédé de l'évacuation des matériaux pollués avec mise en oeuvre d'un plan de gestion,
 - qu'il ne porte atteinte à aucun habitat ou espèce protégée ou patrimoniale, ni zone humide,
 - qu'il est compatible avec les règles d'urbanisme,
 - qu'il respecte les restrictions d'usage et les servitudes instituées sur l'ancien site industriel,
 - qu'il contribue à la baisse des émissions de gaz à effet de serre en permettant la mise en place d'une flotte de bus électriques,
 - qu'il permet le développement d'une production d'énergie renouvelable par ombrières photovoltaïques en autoconsommation collective à l'échelle des bâtiments publics et assimilés du centre-ville de Saint-Nazaire,
- le projet n'engendre pas d'incidences négatives sur l'environnement et la santé humaine et ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.
Le projet a des incidences positives en s'inscrivant dans les stratégies locales et nationales de transition écologique :
- Requalification d'une friche industrielle en secteur urbain,
 - Développement d'une offre de transport en commun décarbonée,
 - Développement des énergies renouvelables,
 - Forte intégration au projet de la gestion des risques PPRL et de mesures favorables à la végétalisation et à la biodiversité.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Toutes parties : Notice explicative (description du projet, analyse des enjeux, impacts potentiels et mesures)	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom SAMZUN

Prénom David

Qualité du signataire Président de la CARENE

À Saint-Nazaire

Fait le 1 / 2 / 0 / 2 / 2 / 0 / 2 / 4



Signature du (des) demandeur(s)